

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2026

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **BERGER** Nicole - **BARGET** Paul - **CAUCHY** Louis - **DEHAYS** Claudine - **GIRAUD** Claudine - **LEMARCHAND** Frédéric - **DUCHE NARBONNE** Carole - **GRANDJEAN** Olivier - **DEMNET** Julien - **DAVID** Déborah - **LAVERNHE** Patrice - **MAGADOUX** Sylvain

ABSENTS : **PAUZAT** Yves (pouvoir donné à Josiane ROUCHUT) - **LENOIR** Magalie (pouvoir donné à Nicole BERGER)

Séance ouverte à 20H30

Secrétaire de séance : Claudine GIRAUD

Lecture du procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2026 : Adoption à l'unanimité.

Madame la Maire informe le conseil municipal que :

- Le vote du Compte Financier Unique (CFU) n'aura pas lieu car le Service de Gestion Comptable de Saint-Léonard de Noblat n'a pas eu la possibilité de délivrer le CFU définitif suite à la panne de grande ampleur sur l'application Hélios et l'appliquatif CDG-D de la Direction Générale des Finances Publiques Territoriales.
- Le vote sur l'organisation du temps scolaire n'aura également pas lieu car le conseil d'école ne s'est pas prononcé au vu du manque de représentativité des parents d'élèves. Un nouveau conseil d'école extraordinaire aura lieu le mardi 17 mars.

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SAINT-PAUL

Madame la Maire rappelle que la commune de Saint-Paul est appelée à délibérer pour approuver le bilan de la concertation et arrêter le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le cabinet Karthéo est venu pour présenter à l'assemblée les grands axes du nouveau PLU conformément au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) voté le 16 janvier 2024, le zonage et les Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le projet de plan ainsi élaboré à ce jour et qui comprend :

- Un rapport de présentation
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Des orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Un règlement graphique
- Un règlement écrit
- Une liste de prescriptions
- Des annexes

peut être arrêté conformément à l'article L103-6 du Code de l'Urbanisme en vue de sa transmission aux personnes publiques associées, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux communes limitrophes, puis de sa soumission à une enquête publique. Ce projet sera susceptible d'évoluer en fonction du résultat de l'enquête publique et des avis recueillis.

⇒ **Adoption à 13 voix pour et 2 abstentions**

QUESTIONS DIVERSES

- ***Printemps culturel*** : 7 mars (concert chansons françaises) – 21 mars (Théâtre) – 4 avril (Union musicale de Saint-Léonard-de-Noblat) – 18 mars (dédicaces de Monsieur Nicolas DUCHIER à la bibliothèque)
- ***Tableau des permanences du bureau de vote***
- ***Enquête publique sur le parc agrivoltaïque à Chabrely*** : Monsieur Lemarchand fait une remarque sur le rapport du commissaire enquêteur. Il ne remet pas en question son avis mais revient sur l'argumentaire complaisant du rapport. Le conseil municipal envisage d'adresser un courrier à Monsieur le Préfet.

La séance est levée à 22H30.

